

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 24 septembre 2015, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 31 du mercredi 9 septembre 2015 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2015.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Piscine municipale » (n° 919) (PCSI).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Baux de location » (n° 920) (PCSI).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Colonnes Morris à Porrentruy » (n° 922) (PDC-JDC).
8. Traitement de la motion intitulée « Pour la demande de l'obtention de la distinction « Fair Trade Town » (n° 921) (PS-Les Verts).
9. Approuver un crédit de CHF 295'000.- pour la construction d'une chambre de comptage, de désinfection aux UV et de clôture de la zone S1 au captage de la source de l'Ante, par reprise du fonds de réserve de l'eau potable.
10. Approuver la création de 2,9 EPT de personnel éducatif et administratif pour la Maison de l'enfance à l'occasion de l'ouverture d'une antenne de crèche et UAPE dans la Commune de la Baroche.
11. Approuver un crédit de CHF 460'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour la création d'un centre de jour à Porrentruy dans le bâtiment du Foyer Les Planchettes et l'adaptation du centre administratif de l'EMS.
12. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.
13. Rapport de gestion 2014 de l'Administration communale.
14. Divers.

M. Manuel Godinat, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Sébastien Piquerez - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.
Mme Anne-Marie Volpato - pas remplacée.

Sont excusés pour le PLR :

M. Didier Nicoulin - remplacé par M. Gérard Reusser.
M. Joël Etique - remplacé par Mme Jocelyne Gasser.
M. Thierry Simon - pas remplacé.
M. Pierre-Alain Cattin - pas remplacé.
M. Johan Perrin - pas remplacé.

Sont excusés pour le PS :

M. Robert Frund - remplacé par M. Jean-Pierre Cafiso.
M. Victor Egger - remplacé par Mme Corinne Laissue.
M. Josquin Chapatte - pas remplacé.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Angelo Casarano - remplacé M. Pascal Miserez.
M. Dominique Hubleur - remplacé M. Benjamin Bergé.
Mme Fanny Mettey - pas remplacée.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Rosalie Beuret Siess, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier Crelier, Jocelyne Gasser, Chantal Gerber, Corinne Laissue, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Manuel Benitez, Benjamin Bergé, Alain Bohlinger, Jean-Pierre Cafiso, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Jean Farine, Olivier Frund, Manuel Godinat, Claude Gury, Yannick Jubin, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Pascal Miserez, Julien Parietti, Pierre Parietti, Jean-Luc Plumey, Yves Quiquerez, Gérard Reusser, Thomas Schaller, Frédéric Sollberger, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loïchat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : Mme Corinne Zwahlen et M. Benjamin Bergé.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président informe que M. Thierry Simon a démissionné du Conseil de ville pour cause de départ de la Commune. Mme Jocelyne Gasser devient donc titulaire et M. Xavier Brunner suppléant.

2. Informations du Conseil municipal

Concernant la réfection de l'Inter, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg indique que le bilan financier est tenu, avec une augmentation de 10'000 francs entre mai et septembre 2015. Il ajoute qu'un couple reprendra le restaurant de l'Inter au début novembre 2015 ; il s'agit de Mme Charmillot et M. Surdez de Develier. Il mentionne aussi que le bail de M. Botteron pour la location d'un appartement au 1^{er} étage de l'Inter a été résilié pour le 31 décembre 2015. De cette façon, des installations, comme des WC qui ne sont pas en assez grand nombre, pourront être aménagées. Il signale également que le Conseil municipal a priorisé certains dossiers politiques qui devraient être finalisés ou avancés un maximum jusqu'à la fin de la législature. Il s'agit des nouveaux terrains à bâtir, aux Vauches, à l'Oiselier et à la Perche, de « Cœur de ville », des dossiers liés au tourisme, dont Albergo Diffuso, de la rénovation de la piscine et du bâtiment de l'école Stockmar, du périmètre des crues, du changement d'affectation du Voyeboeuf, de l'ancienne Migros et, si le budget le permet, de la Maison de l'enfance. Il mentionne aussi que l'exécutif a fait des

offres écrites pour l'achat de terrains à la Perche ; une hoirie est encore à convaincre, les autres terrains pourront être achetés. Il relève encore que les actes de vente pour la première partie des parcelles de l'Oiselier, soit celles du haut, seront bientôt signés. Il termine en indiquant que le Conseil municipal travaillera, dès à présent, sur des tablettes afin de diminuer la consommation de papier.

M. Julien Loichat indique que les travaux de construction du Foyer les Planchettes laissent, à la fin de la 1^{ère} étape de rénovation, un solde positif de 10'631,95 francs au lieu de 92'767,10 francs, car des travaux de sécurité supplémentaires ont été imposés par l'établissement cantonal d'assurances. Le Conseil municipal a donc dissout la commission de construction étant donné que les travaux étaient finis. Il ajoute que l'Hôtel du Jura abrite 40 résidents issus de l'immigration. Il relève l'efficacité et le professionnalisme de l'AJAM qui encadre en permanence ces personnes et qui collabore avec les polices cantonale et communale ; tout se passe a priori pour le mieux. Il termine en donnant lecture d'un communiqué qui sera transmis à la presse ce soir suite aux actes de vandalisme qui se sont déroulés durant les nuits des 18 et 19 septembre, à Porrentruy. De stupides individus n'ont rien trouvé de mieux que de jeter la table et un banc en bois massif de la cabane de la Perche dans le feu ; les dégâts s'élèvent à 2'000 francs. De plus, plusieurs éléments en éternit ont été brisés par des inconnus allant ou revenant des cabanes du Banné et de nombreux déchets ont été abandonnés en bordure de route, les dégâts sont estimés à environ 700 francs. Le Conseil municipal lance donc un appel à témoin pour pouvoir identifier les auteurs de ces actes de vandalisme qui ne sont, pour l'heure, pas connus.

3. Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2015.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

M. Hugues Leuenberger indique qu'une exposition de voitures a eu lieu dernièrement sur l'Esplanade. Il ajoute que cette place, qui devait être un lieu de rencontre convivial et arborisé, se transforme en surface d'exposition commerciale; le marquage au sol incitant à y parquer des voitures. Qu'en sera-t-il si, à l'avenir, d'autres expositions sont organisées sur cette place, comme des tondeuses à gazon, une foire aux moutons ou la vente de matériel de camping et que l'exposant dispose une de ses tentes afin de cacher cette verrue qui sert de sortie de secours. Il demande donc si cette place sera, à l'avenir, mise à disposition d'autres commerces que ceux du Centre Esplanade pour des manifestations commerciales, s'il est pensable de revoir les places de parc qui n'en sont pas par une autre signalétique, qu'en est-il de l'arborisation et s'il est possible d'intervenir auprès du propriétaire afin qu'il revoie l'aspect de ce trou qui sert de sortie de secours ?

M. Julien Loichat répond que cette exposition a été organisée par la société qui gère l'Esplanade ; il s'agit d'un terrain privé et le propriétaire à tout loisir de l'utiliser comme il l'entend, dans les prescriptions d'usage. La Municipalité est en passe d'arriver devant le notaire pour pouvoir obtenir l'utilisation de cette place sous sa responsabilité. Il ajoute que la sortie de secours, obligation légale, a été construite ainsi et restera ainsi étant donné qu'il n'y a pas d'autre possibilité. Pour ce qui est des places de parc, il mentionne qu'il ne s'agit pas d'une signalétique marquée au sol sous forme d'impression, c'est une signalétique physique qui n'est qu'une démonstration de la suite des poteaux de la structure d'Esplanade, c'est une logique urbanistique qui a été voulue ainsi à l'époque. Dans le cadre de cette exposition, la police est intervenue pour faire le plus de place possible afin de laisser passer les piétons et la circulation.

M. Hugues Leuenberger se déclare satisfait.

M. Alain Bohlinger indique qu'un article paru récemment dans le Quotidien jurassien confirmait que le projet Jurassica serait implanté à la route de Fontenais et qu'il serait, dès lors, nécessaire d'acquérir certaines parcelles. Il rappelle qu'un crédit d'étude a été voté par le Parlement jurassien mais qu'aucune décision n'a encore été prise pour le financement de ce projet. Avec le départ de la Directrice de la Fondation Jules Thurmann, chargée de trouver des investisseurs privés pour réaliser cet ambitieux projet, ainsi que le prochain départ de la Ministre impliquée dans ce dossier, il se demande quel est le rôle de la ville dans ce projet et si ces parcelles seront acquises par le Canton, par Porrentruy ou par la Fondation ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fues rappelle que Jurassica est un projet très important en matière touristique, de formation et d'aménagement de tout un ensemble urbain. Il ajoute que ce projet prend du temps mais que le périmètre est défini. Il relève aussi que le Canton a acquis une parcelle qui devrait accueillir

normalement le centre des collections qui est de la compétence cantonale. En terme touristique, Jurassica accueillera cinq fois plus de touristes que le Jardin botanique et ses serres attirent aujourd'hui. Il relève que le rôle de la Commune est proactif et espère pouvoir proposer, d'ici la fin de l'année, l'acquisition d'une parcelle au Conseil de ville afin de la mettre à disposition de la Fondation Jules Thurmann puisque Porrentruy, contribuera à ce projet via le foncier. Il termine en indiquant qu'il est en train de négocier avec le Gouvernement afin que ce dernier reprenne la parcelle acquise par la Commune au cas où un musée ne s'établirait pas dessus.

M. Alain Bohlinger se déclare satisfait.

A la lecture du rapport de gestion de l'année 2014, Mme Aline Nicoulin est navrée de constater que seuls 2 permis de construction pour maison familiale ont été sollicités mais cela s'explique sans doute par l'absence de terrains disponibles. Elle relève que Porrentruy doit attirer de nouveaux habitants pour rester compétitive économiquement, fiscalement, socialement et culturellement. Elle ajoute que la dernière statistique sur l'évolution démographique montre que les choses ne vont pas dans le bon sens et que le district de Porrentruy, en comparaison aux deux autres, est à la traîne en termes de croissances d'habitants. Depuis le crédit voté en décembre 2012 par le Conseil de ville pour l'achat de parcelles d'environ 8800 m² à l'Oiselier, elle constate que rien n'a bougé. Elle demande donc à l'exécutif d'être renseignée sur les causes de cet immobilisme en termes de développement de nouvelles constructions à Porrentruy et qu'entend-il entreprendre pour inverser cette tendance ?

M. le Maire Pierre-Arnaud Fueg répond que, dans ces dossiers d'achat de terrain, un énorme travail a déjà été fait. A la Perche, la situation est claire. Pour le haut du lotissement de l'Oiselier, l'acquisition des parcelles est devant le notaire qui doit encore régler un certain nombre de petites problématiques ; toutefois ces parcelles pourront être achetées tout prochainement. Cependant, il relève qu'il n'y pas de corrélation entre les terrains qui ne sont pas à disposition et une augmentation de la population car, aujourd'hui, Porrentruy connaît une augmentation de la population. Pour ce qui est de l'acquisition de terrains, la Municipalité est confrontée à des hoiries et c'est compliqué, d'autant plus que ces hoiries ne se situent pas forcément sur le territoire communal mais souvent sur la riviéra vaudoise où la notion des prix du terrain n'est pas la même qu'à Porrentruy. Il pense que d'ici un mois, voire deux, il sera à même de donner plus de renseignements sur ce dossier. Il ajoute encore que la Commune a une liste d'attente pour l'acquisition de terrains à bâtir.

Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite.

M. Pascal Miserez constate que des embouteillages sont occasionnés, en vieille ville, par les parents qui choisissent d'emmener leurs enfants à l'école en voiture ; ces déplacements motorisés étant inadaptés aux rues étroites de la vieille ville et au confort de vie des habitants, sans parler de la sécurité des enfants qui se rendent à l'école à pied. Il relève également que de nombreuses voitures manœuvrent imprudemment alors que d'autres laissent tourner leur moteur à l'arrêt. Cependant, la fermeture temporaire de la rue des Baïches en septembre a permis de révéler encore plus clairement ce phénomène. Il demande si la Commune peut sensibiliser davantage les parents d'élèves à ce problème et les encourager à utiliser le Pédibus ou un mode d'accompagnement générant moins de risques pour les enfants et moins de nuisances pour le voisinage ?

M. Julien Loichat répond que la commission et la direction de l'école primaire s'impliquent énormément pour sensibiliser les parents dans la possibilité d'utiliser le Pédibus. Malheureusement, il n'est pas possible d'obliger chaque parents à envoyer leur enfant à l'école dans le cadre du Pédibus. Il ajoute qu'un travail se fait aussi dans le cadre du transport urbain. Il rappelle que l'année passée, le Conseil municipal a participé à la journée à pied à l'école pour montrer aussi l'intérêt du Pédibus et pour sensibiliser les parents à utiliser ce genre de déplacement. Il indique aussi qu'une directive sur la circulation et le stationnement en ville de Porrentruy sera soumise très prochainement au Conseil de ville, ce qui permettra de pouvoir déterminer les besoins et les raisons exactes de la circulation afin de répondre aux attentes de manière la plus concrète et la plus précise possible.

M. Pascal Miserez se déclare partiellement satisfait.

Dans le cadre du projet Mysmartcity, M. Thomas Schaller a pu constater, au chemin de l'Oiselier, que les luminaires traditionnels ont été remplacés par des leds dont l'intensité lumineuse varie en fonction de certains critères, ceci dans le but de baisser la consommation d'énergie. Il demande donc si l'objectif visé est atteint, si l'investissement est rentable en regard du gain d'énergie et, dans l'affirmative, s'il est prévu de remplacer d'autres luminaires de la ville par des leds ?

M. le Maire Pierre-Arnaud Fueg répond que c'est un des 7 projets de Mysmartcity. Sur cette route qui possède 22 candélabres dynamiques, un test technologique a été fait afin de pouvoir gérer ces

candélabres par rapport aux flux et aux critères du temps, de la luminosité, etc. Une économie d'énergie, théoriquement jusqu'à 85 %, est faite ; il faudra voir sur la durée l'économie réelle effectuée, elle devrait se monter à environ 2'000 francs par année. Un des buts de Mysmartcity est de trouver des solutions aujourd'hui à des problématiques de demain. Aujourd'hui, il s'agit du led mais d'autres systèmes évoluent et évolueront certainement encore ces prochaines années. En termes d'investissement, si l'ensemble de ces leds dynamiques est généralisé la question se pose de savoir si c'est économique sur l'ensemble de la ville. Aujourd'hui, Mysmartcity analyse ces questions-là pour voir si dans un lieu il faut mettre un système dynamique et dans un autre d'autres systèmes. Il termine en indiquant que ce projet s'insère également dans le projet « Cité de l'énergie ».

M. Thomas Schaller se déclare satisfait.

M. Pierre Parietti relève que le Conseil municipal répondra, au point 5, à une question concernant la problématique de la piscine municipale. La réponse, relativement bien étoffée, suscite, néanmoins, passablement de questions puisque ce dossier a débuté il y a 15 ans environ; beaucoup de responsables se sont saisis successivement du dossier, pas forcément avec beaucoup de succès ce qui donne l'impression que le fractionnement de ce dossier nécessiterait des informations beaucoup plus complètes quant à l'engagement financier qui a déjà été consenti et à l'état de la situation. Il demande donc si le Conseil municipal va, dans un avenir relativement proche, informer le législatif de manière beaucoup plus complète et, si ce n'est pas le cas, attend-il d'avoir une question écrite plus pointue de manière à pouvoir prendre connaissance de manière détaillée de toutes les questions qui restent ouvertes ?

M. Philippe Eggertswyler relève que ce dossier est complexe. Aujourd'hui, le Conseil municipal souhaite en faire un dossier prioritaire. Pour lui, ressortir un dossier de 15 ans demande un certain nombre de vérifications, comme si le cahier des charges de l'époque correspond toujours à ce que l'on veut aujourd'hui. L'environnement a également changé ; aujourd'hui, le terrain où se situe la piscine se trouve en zone S3. Dernièrement, le Service de l'environnement a donné l'autorisation de rénover cette piscine à l'endroit où elle se trouve, avec des exigences et des contraintes drastiques, voire spécifiques. Il ajoute que le montant de la compétence financière du Conseil municipal, soit 75'000 francs, a déjà été dépassé et que prochainement un crédit sera demandé au Conseil de ville afin de pouvoir avancer dans ce dossier.

M. Pierre Parietti se déclare satisfait mais se réserve le droit de poser un certain nombre de questions complémentaires ultérieurement.

M. Gilles Coullery relève que cet été, au plus fort de la canicule, trouver un peu de fraîcheur était une gageure ; tout particulièrement en ville où les fontaines étaient toutes arrêtées. Il ne comprend pas pourquoi l'eau a été coupée pour les fontaines qui bénéficient d'un circuit fermé. Il constate que ces fontaines-là n'auraient pas eu d'incidence significative sur la consommation d'eau et auraient pu continuer à fonctionner. Il demande si l'exécutif communal peut indiquer la raison qui a entraîné la Commune à éteindre l'eau des fontaines qui bénéficient d'un circuit fermé ?

M. Gabriel Voirol mentionne que ces fontaines ont été arrêtées par solidarité avec les communes qui manquaient d'eau. Il ajoute que l'eau des fontaines en circuit fermé est régulièrement changée, ce qui correspond à environ 10 % de la consommation. Il constate que la population ne sait forcément que ces fontaines se trouvent en circuit fermé. Pour lui, il était important de ne pas laisser penser que la Commune gaspillait de l'eau dans une période où des efforts étaient demandés à chacun.

M. Gilles Coullery se déclare non satisfait car il aurait suffi de poser un panneau sur les fontaines pour indiquer quelles étaient en circuit fermé.

M. Marcel Meyer relève que la Municipalité soutient les installations de production d'énergie solaire, qu'il s'agisse d'installations thermiques ou photovoltaïques et que dans les budgets 2013, 2014 et 2015, un montant de 20'000 francs est inscrit à cet effet. En comparant les montants entre les budgets et les comptes des années 2013 et 2014, il constate que les subventions versées s'élevaient à 13702.50 francs, en 2013, et 15'200 francs, en 2014. Depuis la mise en ligne du géoportail communal, il ajoute qu'on peut découvrir, en deux clics de souris, le fort potentiel dont Porrentruy dispose pour l'implantation d'installations solaires, ce qui est tout à fait remarquable. Dès lors, il demande au Conseil municipal s'il peut le renseigner sur l'état actuel des demandes de subventions pour l'année en cours en faveur des projets liés aux énergies renouvelables, sachant que plusieurs installations solaires fleurissent aux quatre coins de la ville, si toutes les demandes pourront obtenir un soutien financier et quelles sont les perspectives de soutien pour les années à venir ?

M. Gabriel Voirol répond qu'un montant de 20'000 francs a été mis sur les budgets mais, au niveau des comptes, des montants inférieurs ont été distribués en 2013 et 2014 car la subvention est versée une fois que l'installation est réalisée, soit une année voire deux après la demande de subvention. La situation s'est

compliquée cette année puisqu'au mois de mars les 20'000 francs budgetés étaient déjà épuisés en termes de promesses. Pour cette raison, le Conseil municipal a décidé d'ajouter les montants non dépensés en 2013 et 2014 au budget 2015 pour arriver à un montant de 35'000 francs. Toutefois, aujourd'hui, le montant de 35'000 francs est déjà dépassé pour cette année. Au niveau des directives, le montant alloué a été calculé, à l'époque, sur la base d'un prix d'environ 1'000 francs du premier mètre carré et de 50 francs par mètre carré supplémentaire ; le subside était toutefois plafonné à 5'000 francs. Or, aujourd'hui, on constate que beaucoup de projets atteignent le montant de 5'000 francs, c'est pourquoi les directives devraient être revues pour plafonner la subvention à 3'000 francs afin de pouvoir faire bénéficier le plus de personnes possible. Pour le prochain budget, un montant supérieur à 20'000 francs sera prévu et le législatif aura tout le loisir de se prononcer sur le montant proposé par le Conseil municipal.

M. Marcel Meyer se déclare satisfait.

M. Hervé Eggenschwiller relève que le projet de renouvellement informatique suit son cours et respecte le schéma directeur. Il demande quels sont les points encore à réaliser pour 2015 ?

M. Eric Pineau relève que la Commune travaille actuellement sur le cahier des charges de la gestion communale, dossier qui est quasiment prêt ; quelques contacts doivent encore avoir lieu avec la commune de Delémont avant de faire un appel d'offres. Il ajoute qu'il va s'atteler à la mise en place des nouveaux postes informatiques pour les satellites et sur celle des ressources et des partages pour la messagerie électronique, ce qui est pratiquement réalisé. En termes de priorités, la téléphonie, actuellement obsolète, sera changée. Les directives informatiques, qui sont encore en cours d'élaboration, seront distribuées à tout le personnel. Il rappelle que la gestion électronique des documents est un dossier important auquel tous les services seront confrontés et devront réorganiser la façon de classer leurs documents. Il signale aussi que les nouvelles tablettes acquises récemment devraient permettre une diminution du papier. Il termine en indiquant que les imprimantes, sauf une, ont été supprimées pour des questions d'économies. Celles-ci ont été remplacées par des photocopieurs multifonctions, ce qui devrait engendrer une économie importante.

M. Hervé Eggenschwiller se déclare satisfait.

5. Réponse à la question écrite intitulée « Piscine municipale » (n° 919) (PCSI).

Pour le groupe PCSI, Mme Sophie Barthod se déclare satisfaite.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Baux de location » (n° 920) (PCSI).

Pour le groupe PCSI, Mme Sophie Barthod se déclare satisfaite et se réjouit de visionner le géoportail communal.

7. Réponse à la question écrite intitulée « Colonnes Morris à Porrentruy » (n° 922) (PDC-JDC).

Pour le groupe PDC-JDC, Mme Maria Werdenberg se déclare partiellement satisfaite, car malgré la répétition des interventions à ce sujet, malgré la demande constante et actuelle des acteurs culturels (notamment auprès de la commission de la culture), malgré le prix contenu de 4 - 5 vitrines métalliques à implanter en ville, il est possible que la réalisation de ce projet pourrait être retardée encore de plusieurs années.

8. Traitement de la motion intitulée « Pour la demande de l'obtention de la distinction « Fair Trade Town » (n° 921) (PS-Les Verts).

Mme Lisa Raval constate que la Commune de Porrentruy tente de consommer au maximum au niveau local mais tient à souligner l'importance de combiner ce type de consommation avec des achats estampillés « commerce équitable ». Le fait de répartir équitablement les richesses Nord-Sud et de payer les produits consommés au prix juste semble plus important et plus actuel que jamais. Toutefois, comme le groupe PS-Les Verts a pleinement conscience des exigences qu'induit l'obtention du label « Fair Trade Town », elle accepte la transformation de la motion en postulat.

M. le Maire Pierre-Arnaud Füg rappelle que, dans le cadre du label « Cité de l'énergie », la Commune a dû mettre en place toute une stratégie sur un certain nombre d'années et engager des moyens financiers importants pour obtenir ce label qui, aujourd'hui, abouti au label « Gold ». En matière d'achat équitable, la Municipalité essaye, dans la mesure du possible, d'y veiller et le respecte dans bien des domaines, comme l'utilisation du bois indigène dans le mobilier urbain, ce qui avait été demandé par le biais d'une motion. Pour l'Inter, la Commune a préféré s'adresser à des entreprises locales plutôt que d'aller chercher à des centaines de kilomètres ce qui pouvait être fait dans la région. Cela dit, après s'être renseigné à

Delémont, il faut constater que la mise en place du label demandé n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît et n'est pas anodin au niveau financier. Il rappelle que le Conseil municipal a été appelé à prioriser certains dossiers, non seulement pour une raison politique mais aussi pour des raisons administratives. Il relève que le service UEI n'a jamais eu autant de dossiers à traiter et tout le monde travaille plus qu'habituellement. Il demande donc de veiller à cette priorisation car ces services sont fortement chargés. Pour ces raisons, le Conseil municipal demande au législatif d'accepter la transformation en postulat.

M. Marcel Meyer relève que le postulat soumis ce soir part sans doute d'une bonne intention. Son groupe est sensible aux difficultés de certains producteurs qui peinent à trouver une juste valeur de rétribution pour les produits qu'ils fournissent. Toutefois, après avoir pris connaissance des réponses apportées par le Conseil municipal, son groupe juge qu'accepter ne serait-ce que la transformation de la motion en postulat, ne serait qu'une demi-mesure qui, au final, n'apporterait pas grand-chose sur le fond du problème. En effet, les ressources pour étudier dans le détail la problématique ne donneraient qu'un postulat de plus à traiter, sachant que la liste est déjà fort longue. Son groupe est d'avis que Porrentruy s'investit de façon cohérente et satisfaisante dans des actions fortement axées sur le développement durable, qu'il s'agisse d'utiliser du bois indigène pour ses projet urbanistiques ou encore de son implication dans le processus lié au label « Cité de l'Energie ». Enfin, afin de ne pas surcharger davantage les services de l'administration communale, le groupe PDC-JDC refusera à l'unanimité la motion ou sa transformation en postulat.

En réponse à M. Meyer, Mme Lisa Raval aimerait connaître quelles sont les réponses que donne le Conseil municipal dans les sept lignes du rapport. En regard de ce qu'il a fallu payer pour le label « Cité de l'énergie », les 1'400 francs par an à verser pour le label « Fair Trade Town » c'est vraiment de la pacotille. Elle demande donc au Conseil de ville d'accepter au moins le postulat ; suite à l'étude, peut-être que cette proposition ne sera pas réalisable mais elle pense que la question mérite tout de même d'être posée.

Pour son groupe, M. Jean-Luc Plumey relève qu'il y a un certain flou dans cette motion et beaucoup d'interrogations sur les conséquences et les obligations que la mise en place de ce label aurait sur la vie de Porrentruy. Il constate que le commerce équitable existe déjà à Porrentruy. N'est-ce pas suffisant ? Est-il nécessaire d'aller plus loin ? Porrentruy a-t-elle réellement besoin d'un label pour soutenir les pays en voie de développement et est-ce le rôle des autorités d'imposer un mode d'achat à ses administrés ? Pour lui, cette démarche mérite plus de réflexion. Pour ces raisons, son groupe acceptera le postulat comme demandé par l'exécutif communal.

M. Pierre Parietti informe que son groupe a pris connaissance de la position du Conseil municipal et qu'en aucun cas il aurait accepté la motion déposée. Pour lui, une collectivité est en droit d'obtenir ou de trouver un certain avantage ; qu'on le veuille ou non, l'avantage de la collectivité c'est de se défendre. Il demande quelle est la valeur ajoutée que le citoyen bruntrutain pourrait obtenir avec cette distinction ; n'ayant pas de réponse précise sur ce point, son groupe votera en son âme et conscience.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Pour la demande de l'obtention de la distinction « Fair Trade Town » par 20 voix contre 14.

- 9. Approuver un crédit de CHF 295'000.- pour la construction d'une chambre de comptage, de désinfection aux UV et de clôture de la zone S1 au captage de la source de l'Ante, par reprise du fonds de réserve de l'eau potable.**

ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol détaille le rapport remis au Conseil de ville, en relevant principalement que ce dossier a subi une accélération dans le traitement en raison d'une rupture de la conduite de transport qui amène l'eau de l'Ante jusqu'à Porrentruy. Il ajoute que le service cantonal de l'environnement a validé la zone S1 et que le traitement de l'eau par chloration sera remplacé par un traitement aux UV, pour des raisons de sécurité. Avec les travaux prévus, le coût de production augmenterait de 2 centimes pour la source de l'Ante par mètre cube, ce qui n'aura pas d'incidence sur le prix de l'eau. La Municipalité pourrait aller dans le sens d'un traitement aux UV à l'avenir mais souhaite auparavant obtenir toutes les garanties nécessaires. Cet investissement est nécessaire pour la qualité de l'eau et pour la protection de la source de l'Ante. A l'instar des commissions municipales consultées, au nom du Conseil municipal, il recommande au Conseil de ville d'accepter ce crédit.

M. Olivier Frund indique que son groupe a pris connaissance des différents aspects techniques et financiers du projet pour lequel un crédit de CHF 295'000.- est sollicité. Pour lui, équiper la source de l'Ante d'un débitmètre, afin de mieux maîtriser au quotidien les débits entrants et sortants pour identifier

plus rapidement les fuites importantes, apparaît primordial car ce dispositif permettra d'éviter un gaspillage d'eau sur une longue période. Le remplacement du traitement de l'eau au chlore par un traitement de désinfection aux UV est positif car ce système aura l'avantage d'améliorer les caractéristiques physico-chimiques de l'eau sans adjonction de produit chimique. Pour son groupe, profiter de ces travaux pour mettre à jour l'automatisation des différents ouvrages et clôturer la zone S1 de protection des eaux du captage de la source est une excellente opportunité. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC acceptera ce crédit. Il mentionne encore que trois conseillers de son groupe, concernés par ce dossier, s'abstiendront de voter sur cet objet.

M. Alain Bohlinger relève que ce crédit permettra d'économiser l'eau par la détection des fuites. Le système de traitement aux UV, qui remplace la chloration, est écologique et bon pour la santé ; sa fiabilité est connue et reconnue. Son groupe a trouvé intéressante la manière de présenter le coût de cette nouvelle installation, à savoir un rapport de 2 centimes par m³ d'eau, ce qui permet de comprendre aisément le faible impact du coût de cette installation par rapport aux avantages que ce projet va procurer. Son groupe acceptera donc à l'unanimité le crédit sollicité.

M. Gilles Coullery constate que l'accès à une eau potable de qualité pour tous est un droit légitime. Pour lui, équiper la source de l'Ante d'un débitmètre pour sécuriser son approvisionnement et changer son système de traitement par rayons ultraviolets vont bien dans ce sens. Si cela permet de réduire les fuites et de mieux gérer cette ressource dans une politique de développement durable, tout va pour le mieux. La pose d'une clôture autour de la zone de protection S1 donnera également une sécurité supplémentaire. Compte tenu de tous ces avantages et que la dépense et l'augmentation de 2 centimes du prix de production sont supportables, son groupe acceptera donc ce projet.

M. Yann Voillat indique que son groupe acceptera ce crédit. Les interrogations soulevées lors de la séance de préparation ont trouvé réponse auprès des membres siégeant dans les commissions. Il relève également que même si c'est un dossier important, il s'agit encore une fois d'un dossier qui traite du domaine aquatique et son groupe se réjouit de pouvoir statuer bientôt sur d'autres dossiers.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

M. Hugues Leuenberger demande quel est le tarif usuel des honoraires d'ingénieurs pour ce genre de prestations, sachant que ceux-ci représentent plus de 22 % du coût total ?

M. Gabriel Voirol répond que ce montant est effectivement conséquent mais que la partie avant-projet coûte relativement cher. Il était conscient de cette situation et, avec le service UEI, il a décidé de sortir la partie cloisonnement du mandat d'ingénieurs pour qu'il n'y ait pas de supplément au montant de 47'000 francs. Toutefois, il relève que ce montant non négligeable est usuel par rapport au projet en question. Il termine en indiquant que le service UEI assume, dans chaque dossier, ce qui lui est possible.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, un crédit de CHF 295'000.- pour la construction d'une chambre de comptage, de désinfection aux UV et de clôture de la zone S1 au captage de la source de l'Ante, par reprise du fonds de réserve de l'eau potable. Il n'y a pas d'avis contraire.

10. Approuver la création de 2,9 EPT de personnel éducatif et administratif pour la Maison de l'enfance à l'occasion de l'ouverture d'une antenne de crèche et UAPE dans la Commune de la Baroche.

ENTREE EN MATIERE

M. Pierre-Olivier Cattin indique que la Commune de la Baroche va se doter d'une crèche et d'une UAPE, comme Coeuve et Fontenais. Cette opération nécessite l'ouverture d'une antenne de la Maison de l'enfance qui sera totalement sous la responsabilité de la Commune de la Baroche pour l'investissement et l'installation. Pour le personnel éducatif et administratif, la règle est rappelée dans le rapport. Il demande donc au Conseil de ville d'accepter la création des postes dévolus à cette institution.

Mme Aline Nicoulin n'est pas étonnée que d'autres villages envient la Maison de l'enfance de Porrentruy et souhaitent rejoindre son équipe éducative. A l'image des deux partenariats qu'ont Coeuve et Fontenais avec Porrentruy, elle ajoute que l'antenne de la Baroche sera accueillie dans les meilleures conditions. Dès lors, le groupe PLR ne peut que saluer et encourager la pertinence de coopérations intercommunales

à condition qu'il y ait des économies d'échelles. De plus, comme Porrentruy va encaisser les rentrées des gardes payées par les parents utilisateurs, cette création de postes ne génère pas de dépense supplémentaire pour la Commune. Pour ces raisons, le groupe PLR acceptera la création des 2,9 postes demandés ce soir.

Mme Rosalie Beuret salue le dynamisme et le professionnalisme de la Maison de l'enfance. Dans le projet soumis ce soir, la commune de la Baroche, désireuse d'offrir des places de crèches à ses habitant-e-s, s'est approchée de la Maison de l'Enfance de Porrentruy qui bénéficie d'une expérience de collaboration intercommunale avec les communes de Fontenais et de Coeuve. Cette recherche de synergie est à saluer et le SIDP a d'ailleurs mené des réflexions sur ce domaine démontrant que des collaborations au niveau de l'accueil extra familial s'avèrent économiques et efficaces. Dans ce contexte, la Baroche met à disposition des locaux et s'engage à prendre en charge l'éventuel déficit. Elle ajoute que la création de postes sollicités ce soir sera financée via la répartition des charges. Ce dossier étant nécessaire pour la Baroche et solide financièrement, son groupe le soutiendra à l'unanimité.

M. Julien Parietti indique que son groupe a été unanimement favorable à cette création de postes et qu'il est satisfait du rapprochement avec la Commune de la Baroche réduisant ainsi les coûts internes de la Maison de l'enfance grâce aux synergies possibles. Ce rapprochement confirme que la Maison de l'enfance de Porrentruy est un modèle dans la région, que l'accueil est de qualité et qu'elle est très bien gérée.

M. Benjamin Bergé constate que la Baroche a depuis quelques temps déjà besoin d'une unité d'accueil de la petite enfance. Il ajoute que la Maison de l'enfance de Porrentruy a tout à y gagner car elle s'agrandit sans que cela ne lui coûte puisque les postes créés seront financés par le forfait dû par la Baroche. Il indique aussi que le dossier est bien monté et que les arguments sont irréfutables. Pour ces raisons, son groupe acceptera cette création de postes.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, la création de 2,9 EPT de personnel éducatif et administratif pour la Maison de l'enfance à l'occasion de l'ouverture d'une antenne de crèche et UAPE dans la Commune de la Baroche. Il n'y a pas d'avis contraire.

11. Approuver un crédit de CHF 460'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour la création d'un centre de jour à Porrentruy dans le bâtiment du Foyer Les Planchettes et l'adaptation du centre administratif de l'EMS.

ENTREE EN MATIERE

M. Julien Loichat détaille le rapport transmis au Conseil de ville tout en relevant que la Commission cantonale de l'action sociale a, en date du 17 septembre 2015, validé la reconnaissance d'utilité publique de ce centre de jour. A l'instar des commissions municipales consultées, il demande au Conseil de ville d'approuver la création de ce centre de jour, structure nécessaire pour les personnes âgées.

M. Claude Gury indique que son groupe soutiendra unanimement ce crédit qui permettra de créer une structure intermédiaire entre le maintien à domicile et l'accueil en EMS des personnes âgées. Ce projet est conforme à la planification cantonale jurassienne qui prévoit la création de 195 places d'accueil en centre de jour à l'horizon 2022. Il ajoute que l'acceptation de ce crédit permettra d'atteindre plusieurs autres objectifs comme le soulagement des familles et des proches aidants, le maintien du lien social entre les aînés et les autres générations, mais également de repousser l'accueil des aînés dans les EMS. Son groupe est certain que ce centre sera de qualité et pourra se baser sur les compétences des cadres et du personnel du Foyer des Planchettes. D'autres défis s'ouvriront certainement encore à cette institution avec peut-être la gestion d'appartements protégés ou d'autres centres de jour dans le district, tel que celui projeté à Bonfol. Concernant le crédit, son groupe apprécie que la mise en conformité de l'ancien appartement se concentre sur l'essentiel et demande, dans la mesure du possible, que le mobilier existant soit repris. Il relève que le montant lié à l'agrandissement du centre administratif est également indispensable. Il constate aussi que les frais liés à l'investissement et à l'amortissement seront mis à charge du Foyer des Planchettes et du Centre de jour, ce qui n'influencera pas les charges financières de

la Commune. L'acceptation de ce crédit impliquera la création d'une nouvelle rubrique budgétaire dans la comptabilité communale dès l'exercice 2016 car ce centre de jour amènera une dépense annuelle brute de l'ordre de 200'000 à 250'000 francs et en net de l'ordre de 6'000 à 8'000 francs.

Mme Jocelyne Gasser constate que l'utilisation du Foyer les Planchettes pour adapter et gérer le centre de jour, sans nécessairement engager du personnel supplémentaire, est judicieuse. Elle relève qu'en Ajoie il y a très peu de places pour les aînés. Toutefois, pour son groupe, il est important de s'occuper des aînés. En conclusion, son groupe soutiendra ce projet.

Mme Chantal Gerber rappelle qu'un centre de jour est un lieu de relais pour accueillir les personnes âgées et laisser souffler les proches aidants. C'est aussi un lieu d'accompagnement chaleureux et respectueux, avec une équipe d'animateurs et de soignants, et un lieu de convivialité où les personnes âgées sont renforcées dans leur estime de soi et dans leur utilité. C'est une alternative bienvenue pour retarder une entrée en institution sans la concurrencer. Selon la planification médico-sociale du Canton du Jura à l'horizon 2022, l'évaluation des besoins montre clairement la nécessité de répondre à la mise en place de centres de jour supplémentaires en Ajoie. En effet, le seul centre de jour existant en Ajoie qu'est « La valse du temps » a déjà augmenté sa capacité d'accueil (de 6 personnes en 2012 à 10 en 2015) et accepte de recevoir des personnes souffrant de troubles cognitifs autres que l'Alzheimer. Pour ce qui est du projet présenté ce soir, les synergies offertes avec le foyer sont très intéressantes car elles offrent la disponibilité de personnes compétentes. L'augmentation de la charge administrative des Planchettes nécessite la révision de la structure administrative. Son groupe attache une attention toute particulière à la collaboration intercommunale engagée dans la gestion régionale des futurs centres de jour. Il constate que le SIDP soutient la création de ces centres et relève la nécessité d'une gestion commune de ces centres. En ce sens, son groupe soutient la mise en place d'un centre de compétences qui permet d'éviter un éparpillement des forces de travail. En conclusion, son groupe est favorable au crédit demandé ce soir et soutient également l'idée d'un centre de compétences et de gestion commune en Ajoie.

Mme Sophie Barthod constate que de plus en plus de personnes âgées restent à domicile pour leur fin de vie, soit par choix ou par manque de place dans les EMS. Cette situation est possible grâce à l'investissement énorme du conjoint et de la famille. La création d'un centre de jour pour personnes âgées à Porrentruy devient nécessaire pour permettre aux proches aidants de s'octroyer une journée de repos. Une telle structure permet également aux personnes âgées de retrouver une vie sociale, de rencontrer, de partager, d'échanger avec d'autres personnes que leur entourage proche, de participer aux différentes animations organisées et de sortir de leur quotidien. Il est important de soutenir l'ouverture de ce centre de jour et son groupe approuvera ce crédit.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, un crédit de CHF 460'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour la création d'un centre de jour à Porrentruy dans le bâtiment du Foyer Les Planchettes et l'adaptation du centre administratif de l'EMS.

12. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.

MO 2014/4 : Pour une promotion active de la lecture chez les enfants

Mme Mathilde Crevoisier Crelier indique que son groupe a été étonné que cette motion soit assortie d'une clause couperet puisqu'un bilan sera effectué au terme de l'année scolaire pour évaluer l'intérêt pour cette offre, ce qui pourrait éventuellement engendrer l'arrêt de l'expérience. Or, la motion ne parle pas d'essai, de phase pilote, de projet test, etc. Son groupe attend que l'exécutif communal mette les moyens idoines pour la réaliser en respectant l'esprit de cette motion. Si cette mesure a besoin d'un temps de rodage, il faut mettre en place l'organisation et il faut informer les personnes pouvant être appelées à la réaliser. Pour tirer un bilan pertinent sur une mesure il faut un volume suffisant mais, après une année, on n'a pas le recul nécessaire pour tirer un tel bilan. Pourquoi ne pas profiter de cette motion pour saisir l'opportunité d'alimenter la réflexion sur le devenir des bibliothèques municipales. En conclusion, son groupe considérera cette motion réalisée si elle l'est correctement et si la 2^e phrase des propositions du Conseil municipal est biffée.

M. le Président indique donc que la motion est maintenue et que la deuxième phrase des propositions du Conseil municipal est supprimée.

PO 2010/4 : Chercher des synergies entre la bibliothèque communale, des jeunes et cantonale

Mme Aline Nicoulin insiste sur le fait de favoriser les synergies entre les bibliothèques communale et cantonale mais n'est pas certaine que seul le changement d'un logiciel sera suffisant.

M. le Président rappelle qu'il n'y a pas de débat sur le fond. Par contre, des questions écrites ou orales peuvent être déposées par les membres du Conseil de ville lors d'une prochaine séance.

PO 2014/8 : Renaissance du majestueux réservoir du Varioux

M. Marcel Meyer tient à remercier le Conseil municipal d'avoir été aussi rapide dans la réalisation de ce postulat.

13. Rapport de gestion 2014 de l'Administration communale.

Sécurité

Par rapport à la population de Porrentruy, M. Yann Voillat rappelle que, l'année passée, il n'avait pas été tenu compte des requérants d'asile et des permis F. M. Loichat avait répondu qu'il en tiendrait compte pour cette année, ce qui ne semble pas le cas. Depuis 2010, l'OFS a des nouvelles normes au niveau Suisse pour comptabiliser le nombre d'habitants par commune. Toutefois, Porrentruy continue de compter uniquement les résidents permanents et secondaires, pour arriver à 6'814. Dans le rapport relatif à la création du centre de jour, le chiffre indiqué est de 6'794, soit le chiffre officiel de la répartition des charges, la FISTAT indiquant encore un autre chiffre officiel pour la population permanente de la ville de Porrentruy. Il demande s'il est possible d'uniformiser ce chiffre comme cela est fait au niveau suisse et cantonal ?

M. Julien Loichat répond que Porrentruy comptabilise effectivement les habitants qui vivent dans la ville. Une distinction existe entre les chiffres de la FISTAT ou de l'OFS et ceux de la Commune de Porrentruy. Il va étudier cela pour l'année prochaine mais constate quand même qu'il y a une légère augmentation de la population, ce qui est réjouissant.

M. Yann Voillat relève que cela est d'autant plus important avec le centre de requérants qui vient d'ouvrir à Porrentruy. Il interviendra aussi auprès du Canton pour que les requérants d'asile ne soient pas comptabilisés dans le chiffre de la répartition des charges.

14. Divers.

M. le Président informe que 2 textes ont été déposés.

Traitement de la résolution intitulée « Bienvenue à Moutier » (PS-Les Verts)

Dans le sillage de la Fête du peuple, Mme Rosalie Beuret indique qu'il semblait important pour son groupe de faire un signe clair en faveur d'un accueil chaleureux et amical de Moutier et des communes de sa couronne dans le Canton du Jura. Cette démarche montre également la confiance témoignée envers un avenir commun. Elle invite donc toutes et tous à soutenir cette résolution.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fues souligne qu'au cours de l'histoire il y a des moments importants et des symboliques importantes. Il rappelle que Porrentruy et Moutier ont signé une chartre d'amitié et, au nom du Conseil municipal, il propose de mettre à disposition du Président du Conseil de Moutier un siège d'auditeur au Conseil de ville de Porrentruy afin qu'il puisse découvrir comment cela se passe dans un Conseil de ville jurassien.

Mme Rosalie Beuret se réjouit de cette proposition qui fera certainement l'unanimité.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la résolution intitulée « Bienvenue à Moutier » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 21.30 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire

D. Sauterin

Le président :

M. Godinat